



**SAINT JULIEN  
DE CONCELLES**

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DM-2023-052

-----  
Séance du 26 septembre 2023  
-----

## OBJET

### Décision modificative N°1 du budget Ville

Convocations du 20 septembre  
2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Conseillers présents : 25

Conformément à l'article L  
2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, le  
procès-verbal de la présente  
séance sera mis en ligne sur le  
site internet de la commune.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AGASSE Thierry, Maire.

**Présents** : Mmes BRETEAUDEAU, CHARBONNEAU, DELAHAIE, DOUAUD, ENARD, GILBERT, JEAN, LHOMMEAU, MENARD, MOSTEAU, PASCAUD, PETITEAU, PLAIRE, SCHWACH et MM AGASSE, ANDRÉ, BERNARD, CHANTREAU, EVRARD, MALLEVAL, D. PINEAU, T. PINEAU, POULAIN, PROUTZAKOFF, ROBIN.

#### **Absents excusés avec pouvoir :**

M. Jean Christophe SERISIER a donné pouvoir à Brigitte PETITEAU.

M. Thierry GODINEAU a donné pouvoir à Jean-Guy EVRARD.

M. Jean-Pierre MARCHAIS a donné pouvoir à Jean PROUTZAKOFF.

M. Romain BRANCHEREAU a donné pouvoir à Emmanuelle SCHWACH.

#### **Absent excusé sans pouvoir :**

Mme SCHWACH a été élue secrétaire.

L'évolution du contexte général depuis le vote du budget primitif, conduit la Ville à devoir réaliser des ajustements sur plusieurs chapitres budgétaires.

Des dépenses de fonctionnement supplémentaires sont à prévoir pour équilibrer le budget réseau de chaleur à hauteur de 50 000 € et pour répondre à l'augmentation des charges de personnel à hauteur de 200 000 €.

Cette évolution est liée essentiellement à trois éléments : revalorisation du point d'indice de 1.5 %, refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C et d'une partie de catégorie B, et révision du régime indemnitaire.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster les recettes après notification par l'Etat du montant du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes), le montant étant inférieur à la prévision budgétaire de 5 337 €.

Il est proposé de financer ces nouvelles dépenses de fonctionnement par une diminution de l'autofinancement versé à la section d'investissement de **255 337 €**.

En section d'investissement, il est proposé d'intégrer en recettes les subventions versées pour différentes opérations :

- Equipement numérique de l'école élémentaire : 18 072 €
- Eclairage LED du terrain de football : 10 000 €
- Solde subvention construction hôtel de ville : 37 300 €
- Aménagement Route du Soleil Levant : 9 408 €

Accusé de réception en préfecture  
044-214401697-20230926-DM-2023-052-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Soit un montant total de 74 780 €.

Pour équilibrer la section d'investissement, le recours à l'emprunt est augmenté de 180 557 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

◆ **ADOPTÉ** la décision modificative n° 1 du budget « Ville » 2023 comportant les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement			
Compte	Objet	Crédits ouverts	Montant de la variation par BS
6573641	Subventions exceptionnelles au budget réseau de chaleur	25 000,00 €	50 000,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 741 236,00 €	170 000,00 €
64131	Rémunération principale non titulaires	723 319,00 €	30 000,00 €
023	Autofinancement viré à l'investissement	3 073 164,29 €	-255 337,00 €
	<b>Variation dépenses de fonctionnement</b>		<b>-5 337,00 €</b>

Recettes de fonctionnement			
Compte	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Montant de la variation par BS
732221	FPIC	120 000,00 €	-5 337,00 €
	<b>Variation recettes de fonctionnement</b>		<b>-5 337,00 €</b>

Dépenses d'investissement			
Compte	Objet	Crédits ouverts	Montant de la variation par BS
	<b>Variation dépenses d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>

Recettes d'investissement			
Compte	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Montant de la variation par BS
021	Autofinancement viré par le fonctionnement	3 073 164,29 €	-255 337,00 €
1641	Emprunts nouveaux	460 821,16 €	180 557,00 €
1321	Subvention socle numérique école	0,00 €	18 072,00 €
1328	Subvention éclairage LED terrain football	0,00 €	10 000,00 €
1321	Solde subvention rénovation/ extension hôtel de ville	0,00 €	37 300,00 €
1313	Compte subvention route du Soleil Levant	0,00 €	9 408,00 €
	<b>Variation recettes d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>

**Voies et délais de recours :** La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tel 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance  
Emmanuelle SCHWACH



Le Maire,  
Thierry AGASSE

